

Image not found or type unknown



26 trimestres de trop en cotisation

Par **gigi77**, le **16/01/2012 à 15:14**

Bonjour, j'ai cotisé 26 trimestres de plus que les 163 nécessaires pour avoir sa retraite a taux plein !!
sont-ils perdus, non seulement j'ai cotisé en plus (bien sûr c'est la répartition) mais je continue à cotiser en tant que retraitée avec 944 euros par mois !!!
y a t-il un recours pour "grapiller quelques euros ?"
merci cordialement

Par **pat76**, le **17/01/2012 à 17:05**

Bonjour
Au risque de vous décevoir, je ne pense pas que vous puissiez obtenir un supplément.
Au vu du déficit financier de la France actuellement, nos (très) chers gouvernants seraient plutôt enclins à augmenter les cotisations que les indemnités.
Ils faut bien que ces gens là assurent leur modeste train de vie. Ce n'est pas dans leurs poches qu'ils prendront l'argent pour le faire... Devinez qui paiera?